

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ASBESTOS

À une **séance extraordinaire** du Conseil de la Ville d'Asbestos tenue ce **8e jour du mois d'avril 2019**, à la Salle du Conseil, à compter de 16 h 30. Sont présents :

- monsieur le maire Hugues Grimard
- monsieur Jean-Philippe Bachand, conseiller au poste numéro 1
- monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- monsieur René Lachance, conseiller au poste numéro 3
- madame Caroline Payer, conseillère au poste numéro 4
- monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Hugues Grimard, maire.

Est également présente :

- maître Marie-Christine Fraser, greffière

Il est donc procédé comme suit :

2019-117

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

RÉSULTAT DE LA SOUMISSION: FINANCEMENT D'UN EMPRUNT DE 1 181 300 \$ PAR BILLET

La greffière dépose le résultat des soumissions reçues et analysées par le Service de financement municipal du ministère des Finances et de l'Économie pour l'émission de billets, propositions déposées en date du 8 avril 2019 :

Banque Royale du Canada :	
Prix : 100,00000	Coût réel : 2,84000 %
Financière Banque Nationale inc:	
Prix : 98,64900	Coût réel : 2,89843 %
Caisse Desjardins des Sources:	
Prix : 100,00000	Coût réel : 2,94000 %

Le ministère des Finances et de l'Économie recommande donc l'adjudication de cette offre de financement à la Banque Royale du Canada.

2019-118

ADJUDICATION D'UNE OFFRE DE 1 181 300 \$ FINANCEMENT PAR BILLETS

ATTENDU QUE la Ville d'Asbestos a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 15 avril 2019, au montant de 1 181 300 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

42 200 \$	2,84000 %	2020
43 700 \$	2,84000 %	2021
45 100 \$	2,84000 %	2022
46 600 \$	2,84000 %	2023
1 003 700 \$	2,84000 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,84000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

42 200 \$	2,25000 %	2020
43 700 \$	2,3000 %	2021
45 100 \$	2,4000 %	2022
46 600 \$	2,5000 %	2023
1 003 700 \$	2,6000 %	2024

Prix : 98,64900

Coût réel : 2,89843 %

3 - CAISSE DESJARDINS DES SOURCES

42 200 \$	2,94000 %	2020
43 700 \$	2,94000 %	2021
45 100 \$	2,94000 %	2022
46 600 \$	2,94000 %	2023
1 003 700 \$	2,94000 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,94000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville d'Asbestos accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 15 avril 2019 au montant de 1 181 300 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2017-261. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée

2019-119

CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 181 300 \$

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville d'Asbestos souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 181 300 \$ qui sera réalisé le 15 avril 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2017-261	152 400 \$
2017-261	1 028 900 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2017-261, la Ville d'Asbestos souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 15 avril 2019;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 15 avril et le 15 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

2020	42 200 \$	
2021	43 700 \$	
2022	45 100 \$	
2023	46 600 \$	
2024	48 200 \$	(à payer en 2024)
2025	955 500 \$	(à renouveler)

QUE en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2017-261 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 15 avril 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée

2019-120
PROGRAMME DU SUPPLÉMENT AU LOYER (PSL) - PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE D'ASBESTOS

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos verse un montant de 1 945,44 \$ équivalant à 10 % du montant approuvé au budget 2019.

Adoptée

2019-121
APPROBATION DU BUDGET 2019 ET RECONNAISSANCE DU DÉFICIT 2019 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DES SOURCES

CONSIDÉRANT le dépôt du 7 février 2019 par la Société d'Habitation du Québec du rapport d'approbation du budget 2019 pour l'Office municipal d'habitation des Sources;

CONSIDÉRANT QUE le budget déposé représente le premier budget regroupé pour l'ensemble des immeubles de Danville et Asbestos;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble numéro 1102, que l'immeuble 1646 ainsi que l'immeuble 2139 sont situés sur le territoire d'Asbestos;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble 2138 est situé sur le territoire de Danville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Asbestos va contribuer au déficit d'exploitation pour seulement les trois immeubles sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand et résolu :

QUE le Conseil municipal approuve le budget déficitaire de 950 238 \$ pour l'année 2019.

QUE la Ville d'Asbestos verse un montant de 92 404 \$ équivalant à 10 % du déficit d'exploitation pour l'année 2019 pour les trois immeubles.

2019-122
NOMINATION DE CAROLINE PAYER COMME REPRÉSENTANTE DE LA VILLE D'ASBESTOS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DES SOURCES

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE le Conseil municipal d'Asbestos nomme la conseillère Caroline Payer à titre de représentante de la Ville d'Asbestos auprès de l'Office municipal d'habitation des Sources, pour un terme de deux (2) ans à compter du 1^{er} janvier 2019.

Adoptée

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 2019-XXX MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2019-285 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXES, COMPENSATIONS, TARIFS ET AUTRES REDEVANCES POUR 2019 (ARTICLE 5.5 - AUTRES DISPOSITIONS)

Le conseiller Alain Roy donne avis de motion qu'à une séance subséquente du Conseil sera adopté le Règlement 2019-XXX modifiant le règlement 2019-285 décrétant l'imposition des taux de taxes, compensations, tarifs et autres redevances pour 2019 (Article 5.5 - autres dispositions). Une copie du règlement est déposée séance tenante.

2019-123

CONFIRMATION À HYDRO-QUÉBEC POUR TRAVAUX RUE DES VÉTÉRANS

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de déplacer la ligne de branchement sur la rue des Vétérans et ce afin d'y permettre le développement résidentielle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos confirme les modalités de l'entente présentée par Hydro-Québec concernant le déplacement de la ligne de branchement sur la rue des Vétérans dont le coût à la soumission soit 50 255,57 \$ incluant les taxes.

Adoptée

2019-124

MANDAT À LA FIRME WSP CANADA POUR SERVICE PROFESSIONNEL EN GÉNIE CIVIL POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DU TRONÇON 2 DU BOULEVARD SIMONEAU

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos octroie le mandat de surveillance des travaux du tronçon 2 du boulevard Simoneau à la firme WSP Canada inc pour le montant inscrit à la soumission soit 15 600 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

2019-125

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean Roy et résolu :

Levée de la séance à 16 h 40.